

Canagrex

et de Bangor dans le Maine au sujet des programmes pour la pomme de terre.

Monsieur l'Orateur, je ne vous demanderai pas ce que vous en pensez, car vous ne pouvez pas le dire, mais je sais que vous le pourriez et que vous le feriez si vous le pouviez.

Je commencerai par la fin. Il s'agit de la motion n° 14. C'est ce qu'on appelle une disposition d'abrogation et Canagrex est présumée coupable à moins de pouvoir prouver son innocence et elle disparaîtra au bout de cinq ans à moins qu'on ne la maintienne en vie grâce à des mesures extraordinaires. Je sais bien que ces dispositions permettaient d'éviter que le gouvernement ne nourrisse des bouches inutiles. De cette façon il ne conserve que les organismes qui se sont révélés efficaces. Je crois que nous avons réglé cette question grâce aux amendements que nous avons apportés à l'article 41. Dans cet article, nous avons accepté qu'au bout de cinq ans Canagrex présente un rapport de ses activités au comité de l'agriculture qui l'étudiera à fond. C'est beaucoup plus efficace qu'une disposition d'abrogation. La Société sera soumise à un examen approfondi et on part du principe que, si tout va bien, elle continuera à fonctionner.

Monsieur l'Orateur, comment allons-nous attirer des gens qualifiés pour diriger cette société si elle doit disparaître en 1987? Comment allons-nous inciter des personnes hautement compétentes à quitter par exemple, l'Alberta, une province qui a remporté beaucoup de succès sur le plan des exportations et qui n'arrivait à rien avant d'obtenir l'autorisation d'acheter et de vendre.

A propos de l'Alberta, je voudrais préciser combien il y a de sociétés de la Couronne dans cette province. Il y en a 18. Un grand nombre d'entre elles sont autorisées à acheter et à vendre. Il y a même une compagnie aérienne, une compagnie de fiduciaire et de nombreuses autres sociétés de la Couronne.

M. Mayer: Puis-je poser une brève question au ministre?

M. Whelan: Avec plaisir, quand j'aurai terminé.

● (2130)

Voilà toutes les sociétés de la Couronne prospères de l'Alberta. Il y a aussi les directions du Trésor albertain dont je pourrais vous donner toute une liste. Je suis étonné de voir à quel point elles sont nombreuses en Alberta. Voyez en outre la quantité de terrains que le gouvernement albertain loue à des agriculteurs—terrains qui appartiennent à la province. Il s'agit de millions d'acres. Personne ne dit que le gouvernement albertain accapare toutes les terres; non, personne. Cela n'a pas été dit, par exemple, lorsque je me suis entretenu avec le nouveau ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. Combien cette province compte-t-elle de sociétés de la Couronne? Vingt-quatre. J'ai demandé au ministre s'il avait l'intention de se défaire de ces sociétés de la Couronne qu'il a le pouvoir d'acheter ou de vendre. Il m'a répondu en riant: «Pas si elles rapportent de l'argent et fonctionnent bien». Je vous parie qu'il ne se débarrassera même pas d'une seule d'entre elles, car si vous consultez les dossiers, vous vous rendez compte que toutes ces sociétés sont prospères. Voyons maintenant ce qui se passe le plus à l'est que nous puissions aller au Canada, soit à Terre-Neuve. Combien y a-t-il de sociétés de la Couronne là-bas? Trente-sept. Le ministre de l'Agriculture de Terre-Neuve m'a dit à Halifax que son gouvernement allait en créer trois autres

afin d'aider le secteur terre-neuvien de l'agriculture. Le gouvernement a le pouvoir d'en acheter et d'en vendre à loisir. Le ministre m'a dit: «Je ne vois rien de mal à ce que vous faites, absolument rien de mal».

Si les députés fédéraux de l'Alberta examinent soigneusement les sociétés de la Couronne de leur province, ils seront à même de constater qu'ils ont eu tort de croire que je cherchais à créer quelque chose de différent. Les éleveurs albertains mêmes ont admis qu'ils n'étaient pas prospères avant d'obtenir le pouvoir d'acheter et de vendre. Lorsque leurs représentants ont comparu devant le comité, ils ont reconnu les problèmes que leur posait le programme fédéral actuel pour ce qui est d'exporter du bétail au Mexique. Ils n'y arrivaient pas. En tant que ministre, j'ai même essayé de les aider à cet égard auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce. Cela n'a pas marché, mais tout changera avec Canagrex.

Je ne prendrai pas la peine d'énumérer toutes les sociétés d'État, mais un coup d'œil rapide sur la liste permet de constater que les provinces en comptent plus de 200. Il est vrai que nous avons des sociétés d'État au niveau fédéral, mais il y en a également au niveau provincial. Il me suffit de mentionner la société d'hydro-électricité de l'Ontario, l'Ontario Hydro, par exemple, qui a le pouvoir d'exproprier, d'acheter et de vendre des terrains et de faire tout ce dont elle a envie.

L'expansion agricole est une entreprise à long terme. Elle ne se prête pas à la méfiance que la mesure d'abrogation pourrait créer chez Canagrex. Cette mesure permettrait de supprimer une société d'État au bout de cinq ans, même si celle-ci connaît un grand succès. Toutefois, si le comité juge que Canagrex est inefficace au moment de l'examen quinquennal, il pourrait en recommander la dissolution.

L'amendement suivant dont je voudrais discuter est la motion n° 2 qui exclurait le bœuf et les produits du bœuf du champ d'opération possible de Canagrex.

M. McKnight: J'invoque le Règlement, Monsieur l'Orateur. J'hésite à interrompre le ministre, mais je crois qu'il traite d'un amendement que la présidence a jugé irrecevable.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a dit qu'il comptait le représenter. Le député qui a entamé la discussion a parlé de pratiquement tout. Il n'est pas question dans le bill d'essence, de taxes ou de quoi que ce soit d'autre. Mais il a touché à tous les sujets. Il a parlé de pratiquement tout ce que j'ai bien pu dire ou faire. J'avais fermé mon appareil acoustique, mais malgré cela, j'ai pu entendre certains de ses propos. On m'a dit aussi que je n'avais pas manqué grand-chose.

Je voudrais lire un passage d'une lettre que m'a envoyée la Canadian Hereford Association en janvier dernier. On y dit:

Nous avons hâte de nous prévaloir des services de Canagrex pour étendre nos marchés internationaux.

Bien d'autres petites entreprises et sociétés se spécialisant dans le bœuf m'ont, elles aussi, signifié leur appui pour Canagrex. Ils semblent plus que rassurés, surtout depuis que nous avons apporté des amendements, que nous ne les assimilons pas comme certains l'ont insinué. Nous n'en avons jamais eu l'intention. Tous ces députés le savent. C'est vrai pour ceux qui occupent les tribunes qui pourraient avoir des inquiétudes. Les éleveurs préfèrent garder leur bœuf et le faire vendre par un